

DOCUMENT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021





Le cadre légal

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités, le DOB est un moment essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la collectivité (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des assemblées délibérantes.

Aussi, dorénavant, le DOB doit obligatoirement être organisé en s'appuyant sur un rapport élaboré par le Président, prenant en compte les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit permettre aux élus communautaires de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes pluriannuels. Ce doit être aussi l'occasion d'informer les élus communautaires sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la structure.

Le Budget Primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations du District et de ses habitants dans le contexte exceptionnel de COVID-19, tout en intégrant les contraintes liées à la récession économique sans précédent observées en 2020, les mesures d'ampleur définies par le Gouvernement dans les quatre lois de finances rectificatives et dans le cadre de la Loi de Finances pour 2021.



La situation économique et budgétaire globale

- **La conjoncture mondiale**

À la suite de l'apparition du coronavirus SARS-CoV-2 fin 2019, le monde a assisté aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la situation sanitaire et des mesures de restrictions pour y faire face.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre dans les pays développés.

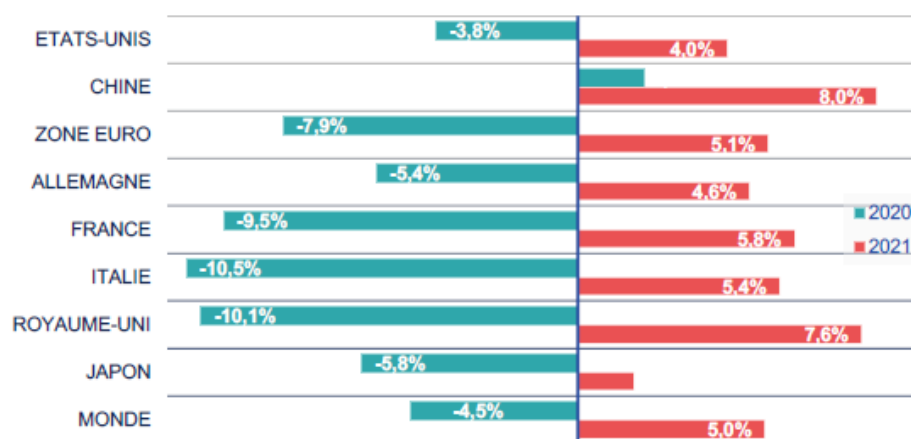
Mais la COVID-19 continue de se propager, de nombreux pays ont ralenti leur réouverture et certains rétablissent des confinements partiels.

Les projections de croissance sous-entendent de larges écarts de production négatifs et des taux de chômage élevés...

- **Zone euro : La croissance de l'Europe limitée**

Dans ses prévisions de croissance de juin 2020, le FMI anticipait une récession à hauteur de 10,2% en 2020 pour la zone euro. Toutefois, après un troisième trimestre plus dynamique qu'anticipé, les analystes ont revu à la hausse leurs prévisions. C'est ce qu'illustrent les chiffres publiés par l'OCDE avec une récession de 7,9% en Zone Euro pour 2020. L'activité économique devrait connaître un rebond en 2021, avec des chiffres de croissance estimés à 5,1%, ce qui reste à vérifier.

Prévisions OCDE de croissance du PIB pour 2020 et 2021



Source : OCDE

- **France : la banque de France abaisse ses prévisions pour 2020 et 2021**

La croissance française s'est élevée à 1,5% en 2019.

Dans son exercice de prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1% pour 2020 et 1,3% au-delà.

La crise sanitaire a balayé ces projections, amenant l'institution à retravailler ses scénarios face à l'ampleur inédite du choc sur l'activité économique.

Après une estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3%, elle relève la projection à -9,5% en septembre grâce au déconfinement progressif, à la résistance de l'activité dans les branches marchandes, le rebond de la consommation privée...

Quant au chômage, l'Insee prévoit un taux de chômage de 11,1% de la population et 8% en 2022.

Le niveau du déficit public

Selon les économistes, le déficit public pour 2021 est estimé à 6,7%, après des records à 10,2% en 2020.

Hypothèse de croissance : - 9,5% (2020) et + 5,8% en 2021

Prévision dette publique : 116,2% du PIB en 2021 (117,5% du PIB en 2020)

Prévision déficit public : 6,7% du PIB en 2021 (10,2% du PIB en 2020)

Principales mesures relatives aux collectivités territoriales et plus particulièrement aux EPCI

La loi de finances pour 2021 est la quatrième loi de finances du quinquennat d'Emmanuel Macron. Elle a été présentée en Conseil des ministres le 28 septembre 2020, validée par l'Assemblée Nationale le 17 novembre 2020 et promulguée par le Président de la République le 29 décembre 2020 (*loi n°2020-1721*).

En cette période de recrudescence de l'épidémie de Covid-19 générant des incertitudes économiques sans précédent, la loi de finances s'articule autour de 4 axes majeurs :

1. La suppression de la taxe d'habitation ;
2. Un plan de relance de 100 milliards d'euros ;
3. La baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production ;
4. La stabilisation des dotations.

Le bouleversement fiscal que provoquent la suppression de la taxe d'habitation et les modalités de son remplacement, mais aussi la réduction des impôts dits « de production », modifie en profondeur deux des éléments-clefs des stratégies financières locales élaborées depuis la décentralisation : le poids des impôts localisés et la capacité à user du pouvoir de taux.

1. ACTE 2 DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION (TH)

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoyait une suppression du produit de la TH sur les résidences principales, en théorie compensée par l'Etat.

Ainsi, 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% restant, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

2. LE PLAN DE RELANCE DE 100 MILLIARDS D'EUROS

Pour compenser l'impact de la baisse des impôts de production (CVAE, CFE et TFB), ce plan poursuit trois grands objectifs : le verdissement de l'économie (investissement responsable), l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

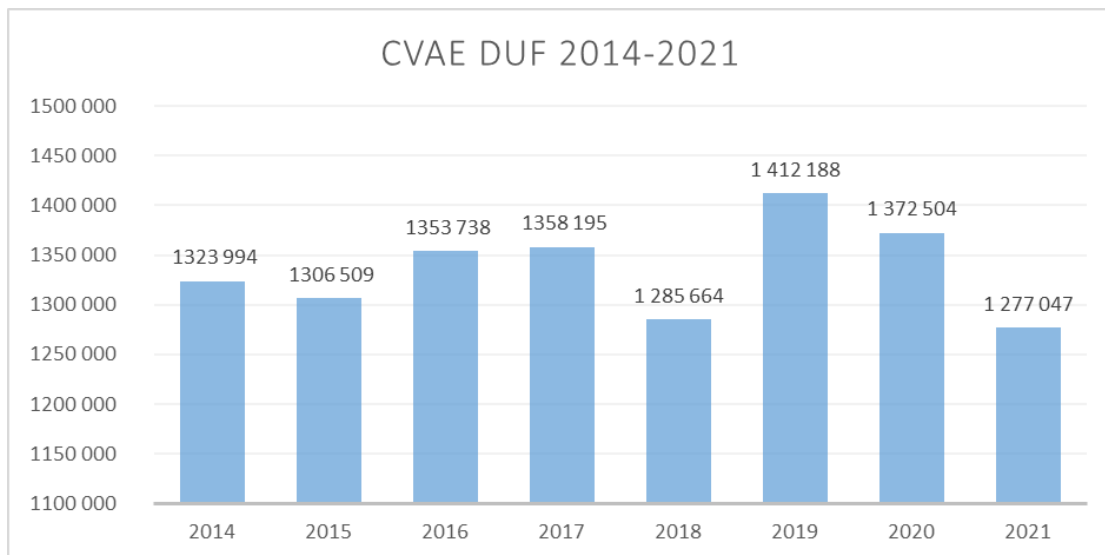
3. LA BAISSSE DE 10 MILLIARDS D'EUROS DES IMPOTS DE PRODUCTION

La loi de finances pour 2021 instaure une réduction de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale à partir du 1er janvier 2021, désignée « **impôts de production** ».

- La suppression d'une partie de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) afin d'alléger l'imposition économique des entreprises.

La CVAE est la deuxième composante de la Contribution Economique Territoriale (CET) due par les entreprises et travailleurs indépendants qui génèrent un chiffre d'affaires supérieur à 500 000€.

L'évolution prévisionnelle de la CVAE du DUF pour 2021 est de -6,95% par rapport à 2020.



➤ Baisse du plafonnement de la Contribution Economique Territoriale (CET)

La loi de finances pour 2021 abaisse ce plafonnement à 2% de la valeur ajoutée de l'entreprise. Cette diminution contribue à réduire la CFE, imposition non liée au résultat de l'entreprise mais qui pèse fortement sur les activités.

➤ Etablissements industriels : une nouvelle évaluation de leur valeur locative.

La loi de finances pour 2021 prévoit de diviser par 2 les valeurs locatives des établissements industriels et de fait les cotisations d'impôts fonciers payées par les établissements industriels.

En contrepartie, le gouvernement crée un nouveau prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser ces pertes aux communes et EPCI.

4. LA STABILITE DES DOTATIONS

Le gouvernement ne baissera globalement pas les concours financiers de l'Etat aux collectivités pour la quatrième année consécutive.

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

EXONERATION TEMPORAIRE DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

La CFE peut faire l'objet d'une nouvelle exonération facultative.

Les collectivités locales peuvent décaler l'entrée dans l'imposition à la CFE des nouveaux investissements fonciers des entreprises (dans le cas d'une extension par exemple).

Ce dispositif est conditionné à une délibération des collectivités.

Il prolonge de 3 ans la durée au cours de laquelle les créations et extensions d'établissement ne sont pas prises en compte pour l'établissement de la CFE et cela encouragerait les investissements fonciers des entreprises. Cette exonération ne sera pas compensée par l'Etat.

FONDS DE COMPENSATION POUR LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA) : AUTOMATISATION DU FCTVA

Une automatisation de la gestion du FCTVA est prévue dès 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense.

L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

Pour rappel, le taux de FCTVA est de 16,404%.



La situation du DUF :

Analyse financière rétrospective 2014-2020

Il est à noter que l'ensemble des résultats de 2020 indiqués dans le DOB sont provisoires, la trésorerie n'ayant pas encore fourni le compte de gestion.

Le niveau de l'endettement

	2014	2019	2020	Evolution 2014/2020
Encours de la dette au 31 décembre	33 151 K€	33 541 K€	31 142 K€	
		+1.17%	-7.15%	-6.00%
Ratio de désendettement	7.04	7.34	10.85	
Nouveaux emprunts mobilisés	1,2M€ Assainissement	650 K€ Assainissement (Stations d'épuration) 5M€ Budget Général (fibre)	607 K€ (Réhabilitation de la Station d'épuration de Créhange)	
Indemnités de remboursement	0	0	0	

Le ratio de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il faudrait au DUF pour rembourser la totalité de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute. Il s'agit d'un indicateur de solvabilité. La situation du DUF est donc satisfaisante.

Critères d'appréciation :

- Moins de 6 ans = zone verte, situation financière très satisfaisante
- De 6 à 12 ans = zone médiane, situation satisfaisante
- De 12 à 15 ans = zone orange, situation préoccupante
- Plus de 15 ans = zone rouge, situation dangereuse

Evolution des épargnes

	2014	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	17 817 K€	17 875 K€	17 459 K€
<i>Evolution</i>		-7.26%	-2.32%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts)	11 840 K€	12 551 K€	13 740 K€
<i>Evolution</i>		+6.28%	+9.47%
Epargne de gestion (Capacité de la section de fonctionnement à dégager de l'autofinancement)	5 977 K€	5 324 K€	3 719 K€
<i>Evolution</i>		-28.69%	-30.14%
Intérêts	1 280 K€	762 K€	783 K€
<i>Evolution</i>		-40.46%	+2.75%
Epargne Brute (capacité d'autofinancement)	4 697 K€	4 561 K€	2 936 K€
<i>Evolution</i>		-26.26%	-35.62%
Remboursement du capital	1 758 K€	2 146 K€	2 398 K€
<i>Evolution</i>		+23.33%	+11.74%
Epargne nette (Capacité à emprunter)	2 938 K€	2 414 K€	538 K€

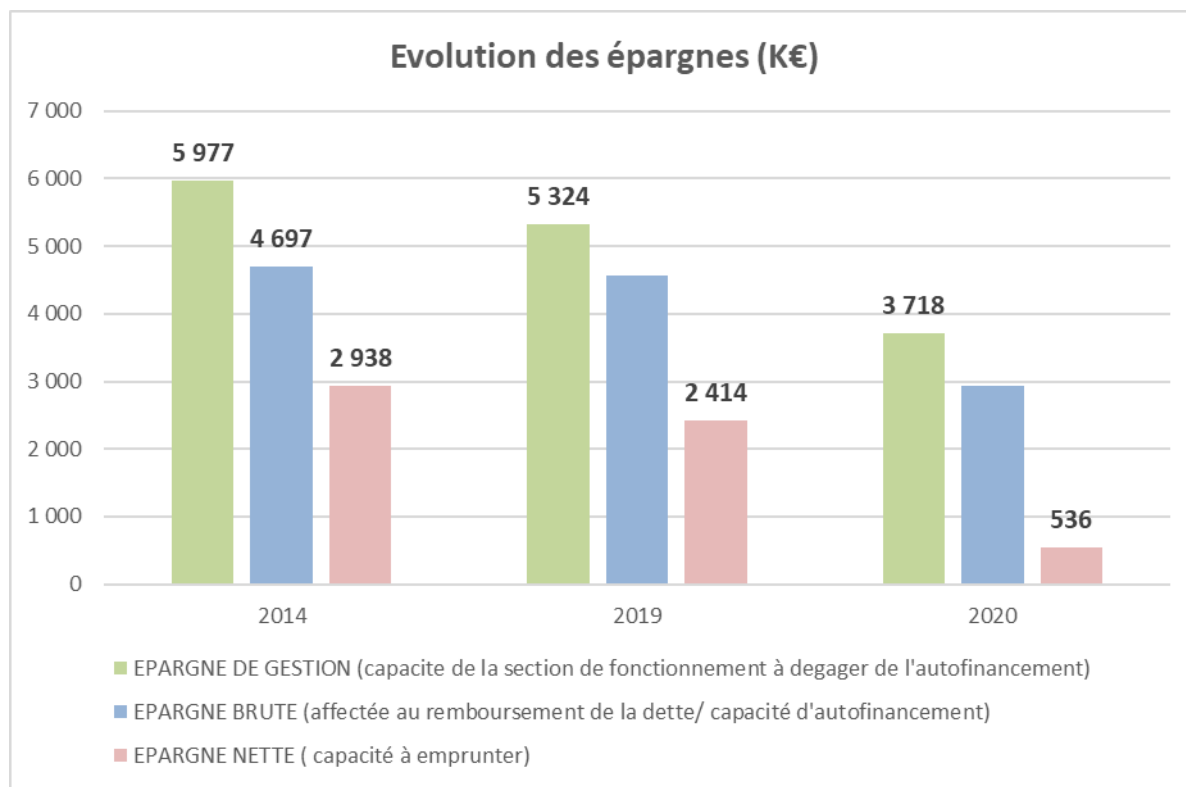
Les excédents et déficits de fonctionnement et d'investissement ainsi que les cessions ont été retirés pour obtenir les dépenses et recettes réelles.

L'analyse des épargnes permet d'apprécier l'équilibre général de la section de fonctionnement et la capacité à dégager suffisamment de richesse pour faire face au remboursement de sa dette et permettre la réalisation de nouveaux emprunts.

La diminution de l'épargne nette entre 2014 et 2020 s'explique essentiellement par :

- Les sommes versées du BUDGET GENERAL au budget annexe GESTION DES DECHETS afin de participer à l'équilibre des comptes du SYDEME.
- Les sommes versées du BUDGET GENERAL au budget annexe ASSAINISSEMENT (1 000 000 €) dans le cadre des travaux de réhabilitation de la STEP de Créhange
- Les charges à caractère général résultant des prises de compétence supplémentaires (GEMAPI, FIBRE, etc.) ainsi que les dépenses inhérentes au COVID-19.

Aujourd'hui le constat est une baisse des recettes et une hausse des dépenses à caractère général : les services du DUF se mobilisent afin de trouver toutes les pistes d'économies réalisables dans ce contexte incertain.



Les produits de fiscalité directe

	2014	2019	2020	Evolution 2019/2020
TH	1 661 102 €	1 785 865 €	1 805 588 €	+ 1,10 %
FB	111 560 €	128 555 €	130 501 €	+ 1,51 %
FNB	31 085 €	33 186 €	33 521 €	+ 1,01 %
CFE	1 888 416 €	2 207 407 €	2 234 952 €	+ 1,25 %
Produit total	3 692 163 €	4 155 013 €	4 204 562 €	+ 1,19 %
<i>Produit supplémentaire</i>		+ 462 850 €	+ 49 549 €	

Nous constatons une faible évolution des produits sur la période 2019-2020, qui n'est pas proportionnelle aux moyens mis en place par le District pour le développement économique et la création d'emplois.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas souhaité faire peser sur les ménages les baisses globales de recettes liées aux réformes imposées par l'Etat. Les taux des taxes sont donc restés inchangés.

Rappel des taux restés inchangés

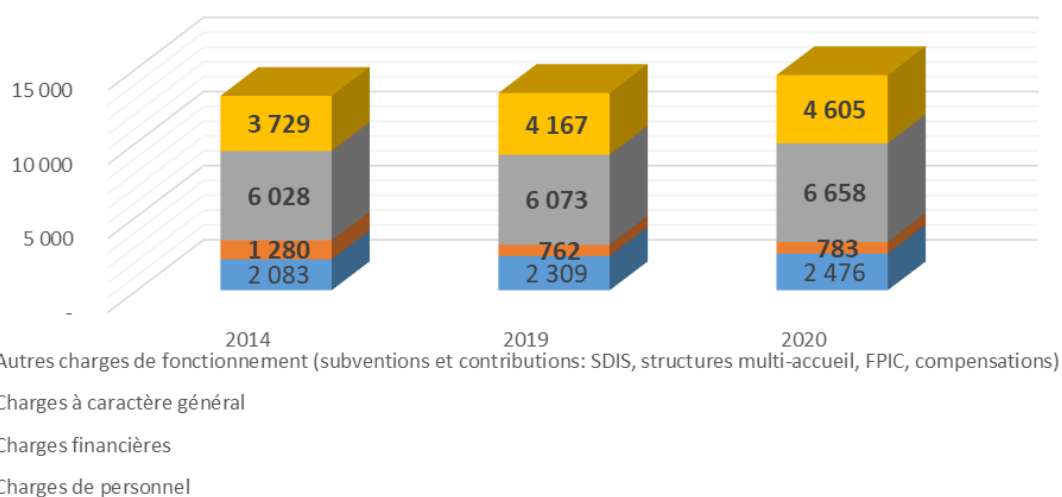
	2020
Taux TH	8.12 %
Taux FB	0.512 %
Taux FNB	3.94 %
Taux CFE	19.43 %

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

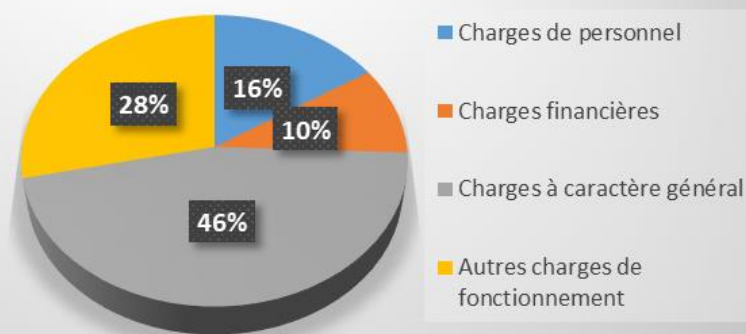
Budgets consolidés	2014	2019	2020
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 121 K€	13 313 K€	14 524 K€
Evolution		+1.46%	+9.09%
Charges de personnel	2 083 K€	2 309 K€	2 476 K€
Evolution		+10.85%	+7.23%
Charges financière (Remboursement des intérêts de la dette)	1 280 K€	762 K€	783 K€
Evolution		-40.47%	+2.76%
Autres charges de fonctionnement (charges à caractère général, contributions)	9 757 K€	10 241 K€	11 263 K€
Evolution		+4.95%	+9.99%

L'augmentation des charges de fonctionnement entre 2014 et 2020 est essentiellement due aux sommes versées du BUDGET GENERAL aux budgets annexes GESTION DES DECHETS et ASSAINISSEMENT pour assurer leur équilibre budgétaire.

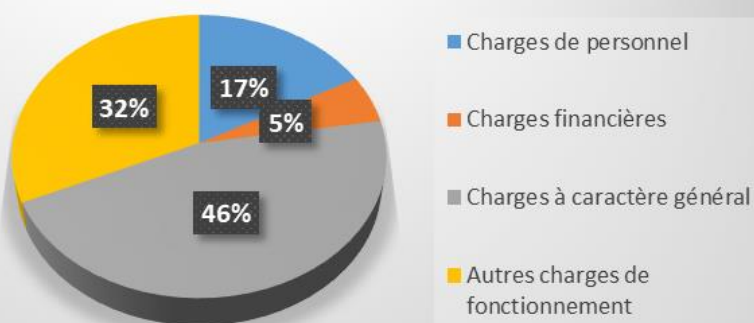
Evolution des charges réelles de fonctionnement 2014-2020 (K€)



Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2014



Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2020



La structure des dépenses ne subit pas de modification significative.

A noter que le DUF fait figure de bon élève puisque la part des charges de personnel reste faible et stable (73 €/habitant contre 115 €/habitant en MOSELLE – source *balance Comptable des Collectivités 2019*) malgré le transfert de nombreuses compétences à l'intercommunalité.

De plus, les dépenses de fonctionnement à caractère général en 2020 ont été maîtrisées bien que le contexte ait été difficile, puisque l'augmentation observée résulte pour l'essentiel d'achats de masques, des dépenses liées à l'ouverture de nos structures Petite Enfance et toujours les dépenses du SYDEME en constante augmentation.

Le pilotage de la masse salariale est un enjeu majeur et un levier pour garantir une gestion saine et rigoureuse des deniers publics tout en permettant le maintien de services publics de qualité.

Au 1^{er} décembre 2020, la collectivité compte 60 agents répartis comme suit :

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	TOTAL
Administrative	19	3	22
Technique	24	3	27
Sportive	3	8	11
TOTAL	46	14	60

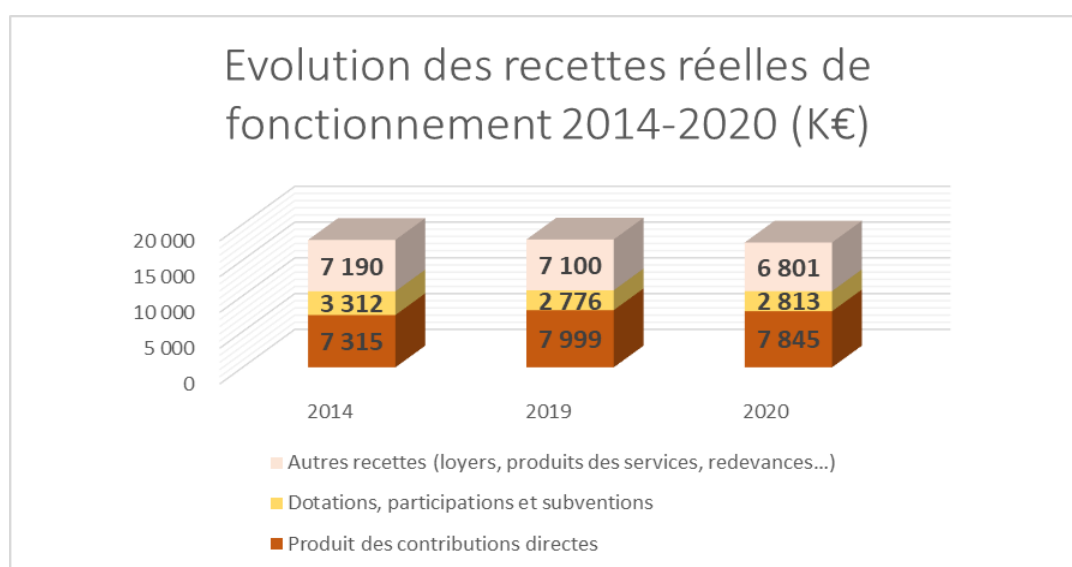
Fonctionnaires et contractuels	
Catégorie A	13,5%
Catégorie B	16,5%
Catégorie C	70%

	Effectif global	Fonctionnaires	Contractuels	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
FEMMES	62%	61%	71,5%	62,5%	60%	67,5%
HOMMES	38%	39%	25,8%	37,5%	40%	32,5%

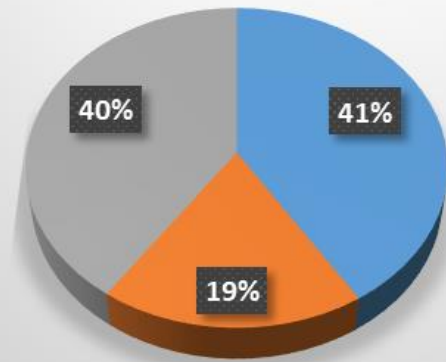
Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Budget consolidés	2014	2019	2020
Total recettes réelles de fonctionnement	17 817 K€	17 875 K€	17 459 K€
Evolution		+0.32 %	-2.32%
Produit des contributions directes	7 315 K€	7 999 K€	7 845 K€
Evolution		+9.35%	-1.92%
Dotations, participations et subventions	3 312 K€	2 776 K€	2 813 K€
Evolution		-16.18 %	+1.33%
Autres recettes (revenus des immeubles, produits exceptionnels, redevances...)	7 190 K€	7 100 K€	6 801 K€
Evolution		-1.25 %	-4.21%

Depuis 2014, le DUF a fait face à la baisse des dotations de l'Etat mais garde la maîtrise de l'ensemble des autres recettes.

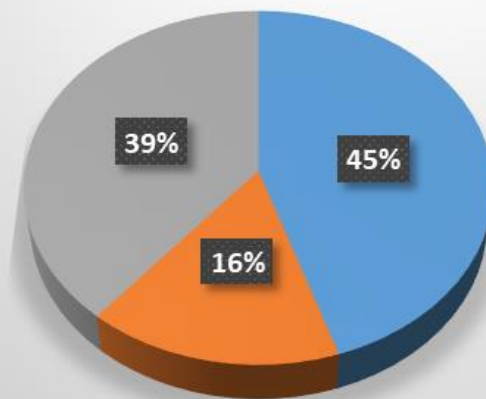


Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2014



- Produit des contributions directes
- Dotations, participations et subventions
- Autres recettes (loyers, produits des services, redevances...)

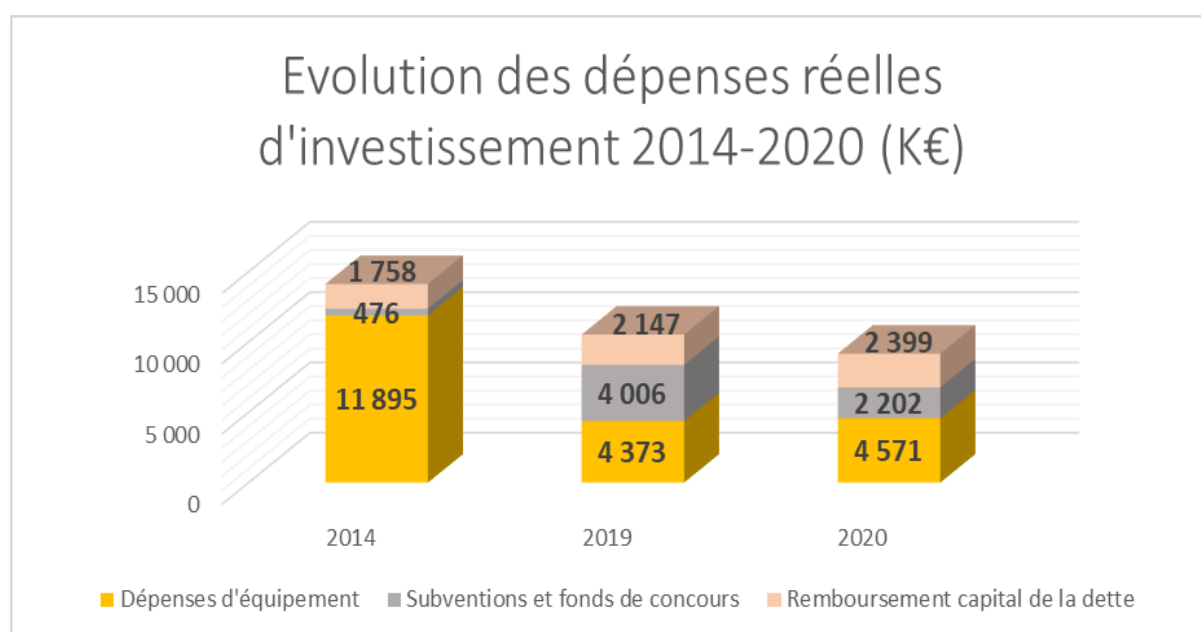
Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2020



- Produit des contributions directes
- Dotations, participations et subventions
- Autres recettes (loyers, produits des services, redevances...)

Evolution des dépenses réelles d'investissement

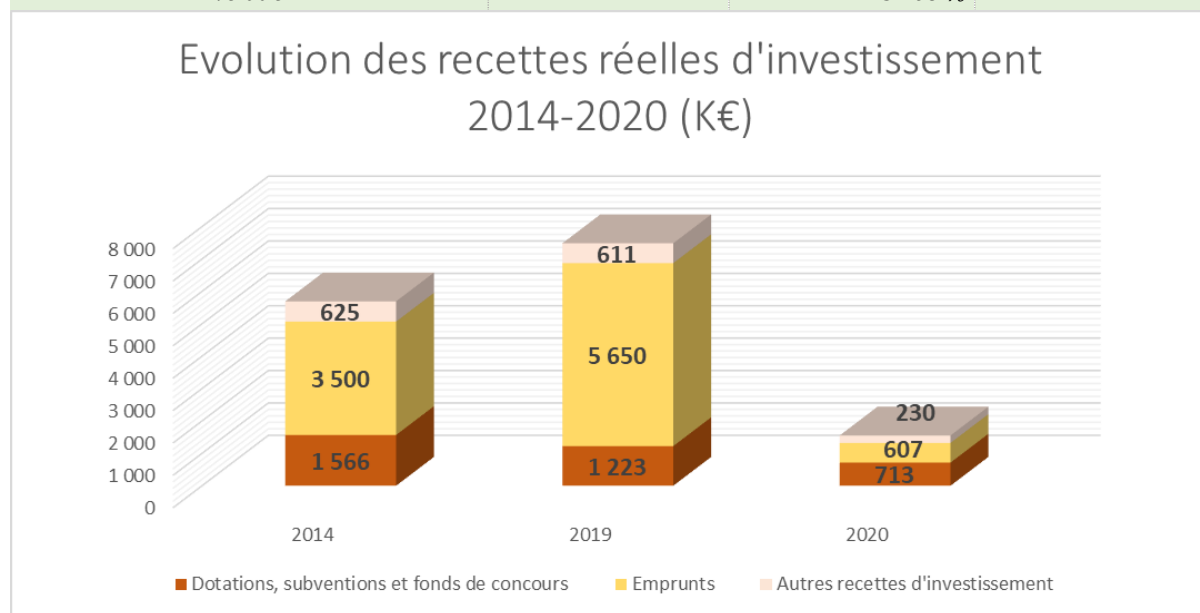
Budgets consolidés	2014	2019	2020
Total dépenses réelles d'investissement	14 101 K€	10 526 K€	9 172 K€
Evolution		- 25,50 %	-12,87 %
Dépenses d'équipement	11 895 K€	4 373 K€	4 571 K€
Evolution		-63.24 %	+4.53 %
Subventions et fonds de concours	476 K€	4 006 K€	2 202 K€
Evolution		+ 741.60 %	-45.03%
Remboursement capital de la dette	1 758 K€	2 147 K€	2 399 K€
Evolution		+22.13 %	+11.74 %



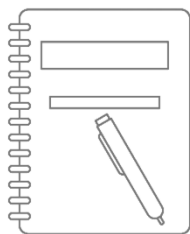
Conformément à nos engagements et comptant sur notre capacité d'autofinancement, les investissements productifs et générateurs d'attractivité ont été poursuivis en 2020 à un niveau important : Multi-accueil Petite Enfance à LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD, Relais Assistantes Maternelles à FAULQUEMONT, mise en œuvre du réseau fibre pour déployer le Haut-débit, travaux de réhabilitation de la STEP de CREHANGE, déconnexion des fosses à VAHL-LES-FAULQUEMONT.

Evolution des recettes réelles d'investissement (hors excédents de fonctionnement capitalisés)

Budgets consolidés	2014	2019	2020
Total recettes réelles d'Investissement	5 691 K€	7 484 K€	1 550 K€
Evolution		+ 31.50 %	-79.28 %
Dotations, subventions et fonds de concours	1 566 K€	1 223 K€	713 K€
Evolution		-21.90 %	-41.70
Emprunts	3 500 K€	5 650 K€	607 K€
Evolution		+61.43 %	-89.26 %
Autres recettes d'investissement	625 K€	611 K€	230 K€
Evolution		- 2.24 %	- 62.36 %
<i>PM : Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>7 351 K€</i>	<i>3 156 K€</i>	<i>-</i>
Evolution		-57.06 %	



En 2020, un emprunt de 607 250 € a été contracté auprès de la Banque des Territoires à un taux fixe de 0,55% sur une durée de 20 ans afin de financer une partie des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de CREHANGE.



La situation du DUF :

Analyse financière prospective

*Une analyse prospective est un exercice de **prévision financière à hypothèses données**.*

Il est important d'être conscient que de nombreuses incertitudes pèsent sur ces hypothèses (activité économique, évolution sociodémographique, conséquences de la réforme territoriale, de la fiscalité locale...), d'autant que le développement économique est une caractéristique majeure du DUF et qu'il représente 60% du budget.

Il convient donc d'interpréter avec une très grande prudence les données indiquées dans cette prospective.

Objectifs

L'analyse prospective vise avant tout à mesurer la capacité financière du DUF à mettre en œuvre ses projets à l'horizon 2021 :

- ⇒ En tenant compte des investissements et des actions envisagées
- ⇒ En tenant compte des contraintes exogènes qui affecteront l'élaboration des budgets sur cette période

Contexte de la prospective

Environnement national

- ⇒ Faire face aux charges imprévues et pérennes à ce jour relatives à la protection sanitaire des populations et des agents territoriaux : dépenses d'adaptation des équipements publics, surcoût des marchés de travaux, contributions financières aux secteurs économiques touchés par l'interruption brutale de leur activité et chute significative d'une partie des ressources fiscales
- ⇒ Stabilisation, voire baisse des concours financiers de l'Etat
- ⇒ Niveau des taux d'intérêts (taux historiquement bas)
- ⇒ Compétences obligatoires supplémentaires ?
- ⇒ Bouleversement fiscal lié à la suppression de la taxe d'habitation
- ⇒ Contraintes liées au redressement des comptes publics

Environnement local

- ⇒ Maîtrise des charges de fonctionnement pour les charges récurrentes
- ⇒ Adaptation à la transition écologique et aux changements de comportement induits par la crise sanitaire.

La croissance des recettes et des dépenses

Jusqu'à présent, les recettes ont été maîtrisées, elles ont été impactées par le prélèvement de l'Etat.

Pour 2021, les projections attendues sont une diminution de celles-ci, liées aux conséquences de la crise sanitaire.

- La dotation globale de fonctionnement (DGF)

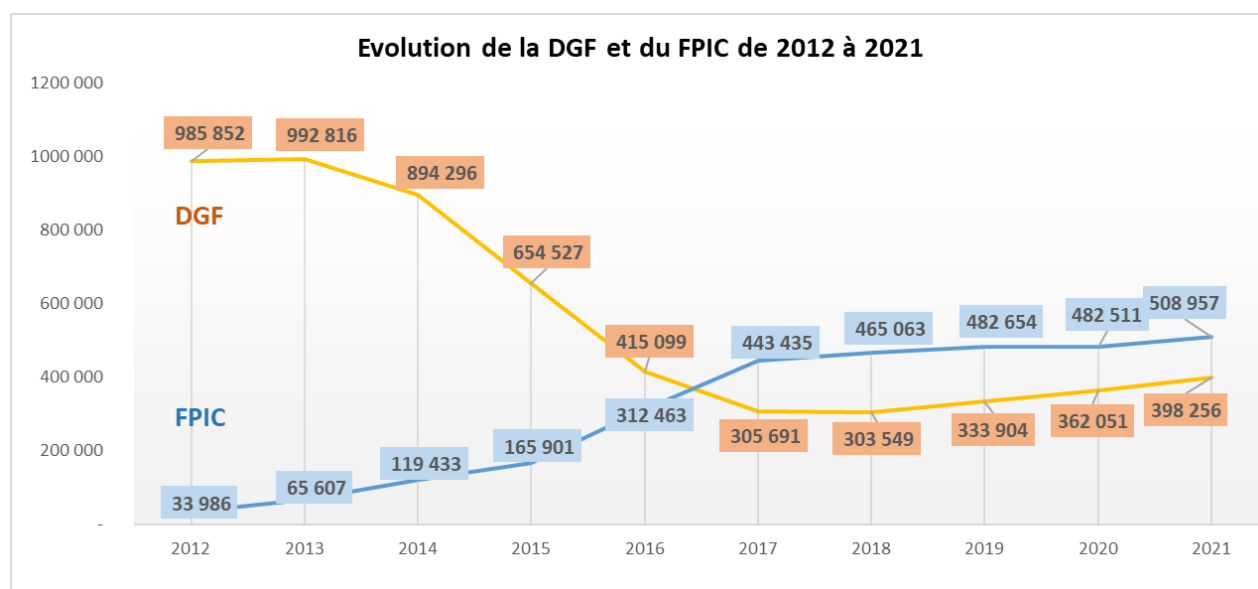
Pour 2021, le montant de la DGF du bloc communal et du bloc départemental reste stable à **26,8 milliards d'euros (26,9 milliards d'euros en 2020)**.

Il est à noter que la participation cumulée du DUF au redressement des finances publiques de 2014 à 2020 s'élève à 4 275 155 €.

- Le prélèvement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La participation cumulée de 2012 à 2021 est de 3 080 010 €, soit une augmentation de 1 397,54%.



- Evolution des bases de la fiscalité directe locale

L'hypothèse de croissance des bases d'imposition :

- ⇒ Les principes adoptés par la loi de finances de 2017 déterminent le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives en fonction de l'évolution de l'indice des prix au cours de l'année précédente.
- ⇒ L'impact du faible taux d'inflation de 2020 (estimé à 0,2%) joue dans la définition du coefficient d'actualisation de 2021.
- ⇒ Pour plus de sécurité dans l'élaboration du budget, la prospective repose sur un coefficient d'actualisation de 0%

Evolution prévisionnelle de la revalorisation des bases de notre fiscalité directe

	2014	2019	2020	Evolution 2019/2020	2021
TH	20 456 923	21 993 419	22 236 305	+1,10%	22 236 305
FB	21 789 146	25 159 472	25 588 431	+1,70%	25 588 431
FNB	788 968	842 204	850 786	+1,02%	850 786
CFE	9 719 078	11 301 557	11 502 583	+1,78%	10 352 325

Soit les montants suivants après application des taux :

	2014	2019	2020	Taux inchangés	2021 sans augmentation des taux
TH	1 661 102 €	1 785 865 €	1 805 588 €	8,12%	1 805 588 €
FB	111 560 €	128 555 €	130 501 €	0,51%	130 501 €
FNB	31 085 €	33 186 €	33 521 €	3,94%	33 521 €
CFE	1 888 416 €	2 207 407 €	2 234 952 €	19,43%	2 011 456 €
Produit total	3 692 163 €	4 155 013 €	4 204 562 €		3 981 066 €
<i>Produit supplémentaire N-1</i>		<i>+ 462 850 €</i>	<i>+ 49 549 €</i>		<i>- 223 496 €</i>

Compte tenu de l'autofinancement dégagé par le DUF et de la loi de finances pour 2021 limitant l'autonomie fiscale des collectivités, le taux des taxes n'est pas augmenté.

- La Redevance Assainissement

L'article L 2224-1 du CGCT impose au budget annexe d'un Service Public Industriel et Commercial de s'équilibrer en dépenses et en recettes, ce qui est le cas du budget annexe ASSAINISSEMENT.

Pour Rappel :

- ❖ La redevance de collecte et de traitement des eaux usées a été augmentée de 5% en 2020.

Le plan d'action pour la mise aux normes de l'assainissement se poursuit.

Le plan de relance instauré par L'AGENCE DE L'EAU augmente sa capacité d'intervention. C'est pourquoi, pour parvenir à l'équilibre du budget et réaliser les prochains investissements, nous profiterons de ces nouveaux soutiens financiers pour les déconnexions de fosses à ZONDRANGE et FOULIGNY.

Cependant, pour la deuxième partie de la mandature, l'analyse prospective sera renouvelée afin de convenir d'une nécessaire évolution de la redevance.

- Evolution de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Pour 2021, le budget annexe gestion des déchets est clairement dépendant de la situation financière du SYDEME. En effet, la Chambre Régionale des Comptes privilégie une augmentation du montant des prestations du SYDEME de 11% ou une augmentation de la contribution au fonctionnement du SYDEME de 8€/habitant à 18 €/habitant.

Afin d'équilibrer le budget, différentes solutions sont envisageables :

- ❖ HYPOTHESE 1 : Une augmentation de la REOM de 10%
Cette hypothèse permettrait ainsi d'équilibrer le budget face à l'ensemble des dépenses exceptionnelles versées au SYDEME, cumulées avec le retard des versements des soutiens.

Mais cette hypothèse est inenvisageable.

- ❖ HYPOTHESE 2 : L'attribution d'une subvention de fonctionnement du BUDGET GENERAL au BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS d'un montant de 250 000 €.

Compte tenu de la diminution significative de notre autofinancement dont une des causes est le versement de subventions aux budgets annexes, et des projets d'investissement projetés, cette hypothèse est irrationnelle.

- ❖ HYPOTHESE 3 : Une augmentation de la redevance de 5% et l'attribution d'une subvention de fonctionnement du BUDGET GENERAL au BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS diminuée du reversement éventuel des créances du SYDEME.

Cette troisième hypothèse est celle que je préconise.

Ces orientations seront soumises à la commission environnement.



Nos marges de manoeuvre pour 2021

NOTRE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE

	2014	2019	2020
Capacité d'autofinancement	2 938 K€	2 414 K€	536 K€

Notre épargne nette a considérablement diminué en 2020 mais reste encore raisonnable compte tenu des investissements réalisés.

NOTRE FISCALITÉ

Produit de la fiscalité DUF 2020	4 195 472 €
Potentiel fiscal (PF)	5 916 634 €
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,71

Le potentiel fiscal est l'indicateur de la richesse fiscale. C'est le produit fiscal qu'obtiendrait le DUF s'il appliquait une pression fiscale moyenne (application des taux moyens de chacune des taxes : TH, TF, TFNB et CFE).

Le coefficient de mobilisation du PF (pression fiscale) est le rapport entre le produit fiscal perçu par le DUF et son potentiel fiscal.

- Si ce rapport est supérieur à 1 → la pression fiscale est supérieure à la moyenne
- Si ce rapport est inférieur à 1 → la pression fiscale est inférieure à la moyenne

La faiblesse de **notre coefficient de mobilisation du PF : 0.71** montre notre volonté de contribuer :

- Au développement économique
- Au maintien du pouvoir d'achat des ménages

Toutefois, l'autonomie fiscale des collectivités territoriales s'érode progressivement avec la disparition annoncée des impôts économiques, après celle de la taxe d'habitation, les rendant ainsi plus dépendantes des dotations versées par l'Etat.

Nos marges de manœuvre importantes pour permettre de maintenir le territoire attractif sont amoindries avec l'ensemble des restrictions prévues par les lois de finances 2020 et 2021.

NOTRE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement est le résultat du rapport entre l'encours de notre dette et l'épargne brute (soit le solde positif de la section de fonctionnement qui doit couvrir en priorité l'amortissement du capital).

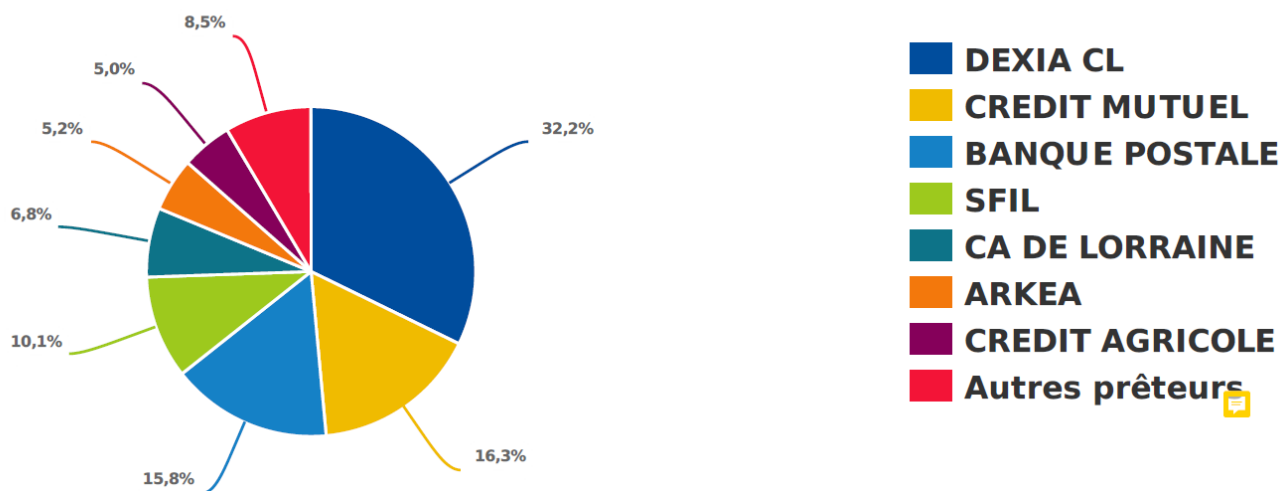
Ce ratio représente le nombre d'années nécessaires à nous désendetter si nous y consacrons la totalité de notre excédent de fonctionnement. Plus le nombre d'années est élevé, plus la situation d'endettement de la collectivité apparaît dégradée. (Au-delà de 12 années, la solvabilité de la collectivité est remise en question).

La durée maximum généralement admise par les établissements bancaires est d'environ 15 ans : avec **10.85 années**, nous disposons donc encore d'une marge de manœuvre correcte.

Du côté des risques, la dette globale n'est pas soumise à des risques majeurs puisqu'elle est essentiellement assujettie à des conditions de taux fixes.

Avec des taux d'intérêts très bas, nous pouvons constater que nous disposons d'une importante capacité d'endettement.

Dette par prêteur



Autres prêteurs : CAISSE D'EPARGNE ET BANQUE DES TERRITOIRES

Pour 2021, le DUF poursuivra la renégociation des emprunts pour profiter de la faiblesse des taux d'intérêts actuels.



Mes propositions d'orientations pour 2021

Le contexte économique et budgétaire restrictif ne doit pas être une contrainte à l'investissement.

En effet, des leviers d'action importants nous permettent de continuer à investir :

- Une capacité d'endettement importante
- Une capacité d'autofinancement raisonnable

Je vous propose donc de consolider dans nos orientations la volonté de maintenir le développement économique comme une priorité, a fortiori dans le contexte actuel, tout en veillant à ce que l'attractivité du territoire à travers l'exercice de nos autres compétences ne soit pas négligée.

Notre devoir est de favoriser la création et le maintien des emplois locaux dans notre action quotidienne en stimulant l'économie et en développant les outils de formation, tout en veillant à un développement équilibré et pérenne des communes.

Concrètement, cela pourrait se traduire par :

En matière de développement économique

1. La poursuite des **travaux d'aménagement d'envergure des zones d'activités** :

- La poursuite des procédures d'extension des ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)
 - ZAC DE CREHANGE (Dossier de création approuvé par délibération du 26/02/20. Actuellement, phase de négociations foncières puis établissement du dossier de réalisation de la ZAC prévu pour le deuxième semestre 2021)
 - ZAC DU PARC INDUSTRIEL DU DISTRICT NORD DE FAULQUEMONT : phase de reprise d'études afin de réduire le périmètre initial d'une trentaine d'hectares. Cette décision fait suite à la concertation menée dans le cadre de la procédure (population, personnes intéressées et administrations dont avis de la MRAE). Le redémarrage avec concertations et périmètre d'intervention pour la 1ère phase opérationnelle est prévu début 2021.
- Les travaux de rénovation d'ampleur sur les bâtiments du CARREAU DE LA MINE afin de concrétiser des projets dans le domaine de la formation notamment.

Dans les locaux anciennement occupés par l'AFPA

- Formations aux métiers du bâtiment (plâtrier, peintre, etc.) dans le cadre d'un partenariat entre le CFA de MONTIGNY-LES-METZ et le CENTRE RAYMOND BARD
- Formations en milieux confinés et conduite de véhicules lourds pour les Sapeurs-Pompiers de Moselle dans le cadre d'un partenariat avec le SDIS
- Installation de la brasserie-limonaderie du Pays de Saint-Avold : valorisation grand public de l'activité et création de formations « Brasseurs »

La modernisation des structures d'hébergement au Centre Raymond Bard

Le développement de la société ISMERT (Transport et stockage de produits chimiques en citernes)



- Les travaux de transformation du bâtiment anciennement « VENTANA » acquis par le DUF fin 2020 situé rue Jean Monnet afin d'y créer des ateliers relais pour l'implantation de nouvelles activités. Actuellement, deux projets sont à l'étude en matière d'hygiène sanitaire.
 - La poursuite des opérations de mise aux normes de la ZA de LONGEVILLE-LES- SAINT-AVOLD (aménagement de sécurité, assainissement, voiries, éclairage, etc.)
2. L'accompagnement financier des artisans, commerçants et petites entreprises :
- Par le biais de l'ADICAPE dans le cadre des investissements réalisés pour une implantation ou la modernisation de l'outil productif
 - Par le biais du FONDS RESISTANCE en soutien aux difficultés engendrées par la pandémie
 - Par la mise en œuvre de deux plateformes complémentaires de commerce en ligne, l'une nationale (MA VILLE, MON SHOPPING de LA POSTE) et locale (CITYAVIE DISTRICT MARKET par DECLIC COMMUNICATION)
3. L'accompagnement logistique quotidien des chefs d'entreprise et porteurs de projets et la création d'un véritable réseau des entrepreneurs (industrie, commerce, artisanat) dès que le contexte sanitaire le permettra.



Dans les domaines de l'emploi et de la formation

1. Nous avons évoqué précédemment les nombreux projets qui vont se concrétiser au CARREAU DE LA MINE.
2. A FAULQUEMONT, la faisabilité de l'ouverture d'un BTS en Maintenance Industrielle est à l'étude. Le projet soutenu par le DUF serait porté dans le cadre d'un partenariat avec le LPI de BOULAY-FAULQUEMONT dans les locaux du Pôle de Formation.
3. La poursuite des opérations ponctuelles (POE) à la demande des entreprises locales sur des projets spécifiques, en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi : GEME, POLE EMPLOI, MISSION LOCALE, etc.
4. L'implantation d'un tomographe « micro » (2 900 kg) de l'IUT Moselle Est au Pôle de Formation, en complément des installations du laboratoire de caractérisation des polymères occupé par l'Université de Lorraine.
Au-delà de l'aspect pédagogique pour les ingénieurs, des prestations extérieures ponctuelles pourront être réalisées pour des entreprises du territoire.
Ce tomographe préfigure la création du « grand laboratoire tomo » sur le Parc Industriel qui serait installé dans un bâtiment-relais dont la construction est envisagée à court terme.

En matière de solidarité intercommunale



1. La reconduction de la Dotation d'Aménagement Communautaire via une programmation DAC 2021-2023 pour couvrir les projets communaux jusqu'à mi-mandat, à enveloppe financière constante, soit 1,5 M€ mobilisés par le DUF en faveur de ses communes sur la période.

2. La poursuite des actions de mutualisation, dans le domaine des commandes groupées, déploiement des nouvelles technologies, élaboration des documents de planification urbanistiques, etc.
3. Le DUF s'est positionné dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat pour accueillir la Maison France Services du canton qui regrouperait l'essentiel des services publics administratifs à la population.
Son ouverture, qui aurait pu se concrétiser cette année, est reportée à 2022, les services de la DDFIP n'ayant pas encore libéré les locaux utilisés par la PERCEPTION, qui accueilleront la structure.
4. Le projet FUS@É.



En matière de politique sanitaire et sociale, accompagnement de la dépendance et solidarités d'intérêt communautaire

1. **La création d'un FESAT** de 25 places en partenariat avec l'APAEI Moselle afin de permettre l'hébergement des travailleurs en situation de handicap de l'ESAT. Le projet de MAXIME BUSATO a été retenu. L'implantation se concrétise au cœur de FAULQUEMONT (piscine, gendarmerie) pour valoriser l'ouverture sociale des résidents.
2. **L'accompagnement des projets** portés par les structures professionnelles et associatives dans le cadre du soutien à la dépendance, notamment en milieu rural (SENIOR CONNECT+).
3. **La reprise d'une réflexion globale en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé pour anticiper et répondre aux besoins du médico-social** (généralistes, spécialistes, soins palliatifs, longs séjours, etc.) qui a été stoppée suite à l'actualité COVID.
4. La pérennisation de **l'atelier d'insertion par le travail des palettes** pour les bénéficiaires du RSA qui pourrait permettre une ouverture vers un chantier d'insertion dans le domaine de la Logistique/Menuiserie.
5. La montée en puissance du Relais d'Assistants Maternels. L'objectif en 2021 est également de créer un lien de proximité en milieu rural, dans les communes, pour apporter un service adapté et de qualité aux familles.



Dans le domaine sportif et touristique

1. Poursuite du rayonnement du complexe golfique à travers l'aspect sportif, l'ouverture vers le handicap (Handigolf), le développement touristique et gastronomique, la sensibilisation à la qualité de notre environnement par la dimension patrimoniale et culturelle (concours photos, etc.).
2. Au CARREAU DE LA MINE, travail de valorisation du Musée des véhicules anciens MADELINE avec AUTO RETRO 57 et réhabilitation des locaux du CLVMA pour exploiter la complémentarité entre véhicules traditionnels et militaires.

Dans le domaine environnemental



En matière de gestion des déchets

1. Mise en œuvre d'actions très ciblées pour inciter au tri sélectif, lutter contre les refus de tri (problématique erreurs de tri dans les sacs orange – 40 % sont non conformes) et contenir les coûts afférents à cette problématique.
2. Suivi actif des propositions du SYDEME pour revenir à une situation acceptable.

En matière d'assainissement



1. La poursuite des programmes de mise en assainissement collectif de ZONDRANGE et FOULIGNY (1,7 millions d'euros).
2. La poursuite et fin des travaux d'entretien et de modernisation de la STEP de CREHANGE.
3. Nous travaillons activement avec l'AGENCE DE L'EAU sur le calendrier des programmes à venir : VITTONCOURT, VOIMHAUT et peut-être ADAINCOURT.

Bien évidemment, ces programmes de développement sont réalisés dans une démarche durable qui allie nécessairement les impératifs d'attractivité du territoire (création de richesse économique, maintien des emplois locaux, innovation industrielle) aux principes fondamentaux de l'écologie transversale.